

PHOTO

ProgressSanté



DOSSIER DE CANDIDATURE 2023/2024 POLE OPTIQUE

☐ Bac Pro Optique Lunetterie 1^{ère} année

Situation de handicap : oui non

ETAT CIVIL

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : [][][][][] Ville :

Tél. domicile : Portable (étudiant) :

N° Sécurité Sociale :

E-mail étudiant (**obligatoire**) :

Bac préparé ou obtenu : Section : Spécialité :

PARENT 1 (ou tuteur)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : [][][][][] Ville :

Tél. domicile : Portable :

Tél. bureau : E-mail :

Profession :

PARENT 2 (ou tuteur)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : [][][][][] Ville :

Tél. domicile : Portable :

Tél. bureau : E-mail :

Profession :

**Le dossier de candidature ne garantit pas une inscription définitive dans l'établissement. Il sera évalué par l'équipe pédagogique qui pourra, si besoin, convoquer l'étudiant à un entretien de motivation. Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à nous renvoyer votre dossier d'inscription dans les plus brefs délais. En cas de refus, l'intégralité du dossier accompagné du chèque de frais de dossier de 120 euros (pour les formations en initiale uniquement) est renvoyée à l'étudiant. Les frais de dossier sont réduits pour les inscriptions faites via notre site internet.*

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Le dossier d'inscription rempli, daté et signé
- Photocopies des bulletins des 2 dernières années scolaires (en votre possession)
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- 1 photo (en plus de celle collée sur le dossier d'inscription)
- 1 chèque de **120 euros** correspondant aux frais de dossier non remboursable à l'ordre de Progress Santé (uniquement pour les formations initiales à temps complet). Frais de dossier réduits pour les inscriptions faites via notre site internet.

Si vous souhaitez effectuer une demande de bourse interne, merci de télécharger le dossier ici : www.progress-sante.com/bourse.pdf

1) CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

Défaut de déclaration

Toutes les informations relatives à l'identité de l'étudiant, son niveau en classe et tous les documents servant à identifier son profil pédagogique demeurent authentiques.

Comportement non-conforme dans l'établissement

Chaque étudiant a l'obligation de respecter le règlement intérieur de l'établissement. Toute entrave à une des règles peut impliquer des sanctions disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion. Si ce cas se révélait, aucun remboursement ne serait effectué.

Responsabilités

Chaque élève doit posséder une assurance civile. En cas de détérioration de matériel, de dégradation, PROGRESS SANTE exige un remboursement intégral des dégâts causés. PROGRESS SANTE décline toute responsabilité des actes commis ou subis à l'extérieur de ses établissements.

Des frais annexes (polycopiés de cours, matériel pédagogique pour les travaux pratiques...) sont à prévoir pour la totalité de la formation.

2) ÉTUDIANTS EN ALTERNANCE

L'étudiant doit se mettre à la recherche d'un employeur et participer aux réunions de techniques de recherche de stage. Un document explicatif concernant la rédaction du CV et de la lettre de motivation est envoyé par courriel. En retour, chaque étudiant doit envoyer son CV avec photo et lettre de motivation. Le centre de formation aide l'étudiant dans sa recherche. Une plateforme dédiée permet un suivi de la recherche d'entreprise. Pour intégrer la formation, l'étudiant doit avoir signé un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage avant le début de la formation.

Informations contrat de professionnalisation/ d'apprentissage :

Avez-vous déjà démarré votre recherche d'entreprise ? Oui / non

Connaissez-vous une entreprise susceptible de vous accueillir ? Oui / non Si oui complétez ci-dessous :

Nom de l'entreprise :

Nom de la personne à contacter :

Tél :

Email :

Si à la rentrée l'étudiant n'a pas signé de contrat avec un employeur, il peut opter pour une formation en initiale avec option alternance tout en poursuivant ses recherches d'employeur. A la signature d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage avec une entreprise, l'étudiant adopte alors le statut d'alternant. Le reste de la scolarité sera pris en charge par le biais de l'OPCO de l'entreprise d'accueil. Nous restituons les sommes versées au prorata des heures de formation effectuées à la date de signature du contrat avec l'employeur.

3) ÉTUDIANTS EN FORMATION INITIALE (À TEMPS COMPLET) OU EN FORMATION CONTINUE

3a) MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le règlement de la scolarité s'effectue en trois étapes :

- Lors de la candidature, un versement des frais de dossier de **120 euros** non remboursable uniquement pour les inscriptions aux formations à temps complet (frais de dossiers réduits pour les inscriptions faites via notre site internet).
- Dès réception, par le candidat du mail d'acceptation, il devra nous régler un **acompte correspondant à 10% des frais de scolarité**.
- Courant juin 2023, PROGRESS SANTE envoie un échéancier de paiement du reste des frais de scolarité. Ce paiement s'effectue par chèque ou par prélèvement automatique (mensuellement ou trimestriellement). Il devra, nous parvenir au plus tard sous 15 jours.

3b) DÉFAUTS DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement, PROGRESS SANTE est contraint de refuser l'étudiant en cours tant que le règlement n'a pas été réalisé. Une fois la régularisation effectuée, l'étudiant ne peut en aucun cas, dans le cadre de son retour en classe, exiger un rattrapage des séances auxquelles il a été absent.

Je soussigné (l'étudiant), et nous soussignés (les parents), déclarons avoir pris connaissance de la totalité du présent contrat de Progress Santé, l'inscription implique son acceptation sans réserve.

Nous nous engageons à souscrire une assurance civile personnelle et à transmettre une attestation à la Direction de l'établissement le jour de la rentrée.

Nous nous engageons à respecter le règlement intérieur de l'établissement (consultable au centre de formation).

Nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de l'établissement les méthodes et supports pédagogiques qui pourraient être fournis et qui sont la propriété exclusive de PROGRESS SANTE.

Nous reconnaissons avoir été informés sur les conditions d'inscription, la pédagogie et les méthodes en vigueur à Progress Sante.

Signatures précédées de la mention « Lu et Approuvé »

Les Parents

L'étudiant